

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
08/10/2015

Dossier complet le

N° d'enregistrement
F01115P0146

1. Intitulé du projet

CREATION D'UN BATIMANT LOGISTIQUE A CHANTELOUP-LES-VIGNES
(14 000 m² construits)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ARGAN SA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

REROLLE JEAN-BAPTISTE

RCS / SIRET

13 93 43 01 60 81

Forme juridique

SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36°	Travaux ou construction soumis à permis de construire situés sur le territoire d'une commune dotée d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.
6° Infrastructures routières.	d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction d'un entrepôt logistique destiné à des produits de grande consommation, essentiellement alimentaires et constitué de deux zones de stockage l'un à température ambiante, l'autre température dirigée (produits frais et congelés).

4.2 Objectifs du projet

Le projet porté par la société ARGAN est conçu à la demande d'une société de distribution (DGF : distributeur et grossiste de matières premières haut de gamme pour les professionnels des Métiers de Bouche).

Ce projet permettra à la société de regrouper sur un même site son siège social, son centre de formation interne et son activité de distribution et de bénéficier d'un outil de travail moderne et mieux adapté à son développement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le bâtiment se compose de deux cellules de moins de 6000 m² offrant une hauteur libre de 11 m. La structure du bâtiment est en béton. La toiture est en bac acier avec isolation et étanchéité (résistance au feu B_{Roof}(t3)).

Les parois sont en bardage double-peau.

La cellule 1 est dédiée au stockage de produits alimentaires congelés avec une température dirigée de -25°C. La zone de stockage est doublée par des parois isolantes et un faux plafond (8 m de hauteur) en polyuréthane.

La cellule 2 est principalement occupée par une zone de stockage pour des produits à température ambiante. Elle abrite également deux chambres froides (+12°C/+14°C et +2°C/+4 °C) isolées, comme la cellule 1 par des parois et un faux-plafond en PU.

Un bloc bureau regroupe les services administratifs et les locaux sociaux et le service de formation. Il est accolé à l'angle sud-est de l'entrepôt.

La réfrigération des zones froide est assurée par un système de réfrigération utilisant de l'ammoniac comme fluide frigorigène. Les installations (compresseurs et réserve d'ammoniac) se situent dans un local dédié spécifique à l'arrière du bâtiment.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La société assurera la logistique de marchandises (produits alimentaires) pour des professionnels des métiers de bouche (pâtisseries, restaurateurs, etc). Les marchandises arrivent par camions en provenance des usines de fabrication du groupe. Les marchandises sont stockées dans les zones correspondant à la température de conservation. En fonction des commandes du client final, les opérateurs préparent des colis de distribution. Ces commandes sont expédiées ensuite par camions. Elles sont regroupées en fonction du lieu géographique de destination.

L'établissement emploiera à terme une centaine de personnes et pourra accueillir 80 personnes en formation.

Le trafic de véhicules lié à l'activité de logistique est estimé à 70 PL/j de 6h à 18h.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire.

Le projet est soumis à enregistrement au titre des ICPE :

- rubriques 1510, 1511 à enregistrement,
- rubriques 2925, 2921 et 4735 à déclaration.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Procédure de demande de PERMIS DE CONSTRUIRE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface foncière :	40 678 m ²
Emprise au sol du bâtiment :	14 130 m ²
Surface voirie, stationnement :	12 811 m ²
Espaces verts :	13 737 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZAC des Cettons II
78 Chanteloup-les-Vignes

Coordonnées géographiques¹

Long. 48 ° 57 ' 44 " 66 Lat. 2 ° 1 ' 57 " 67

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les terrains (inclus dans l'extension de la ZAC des Cettons) sont aujourd'hui toujours des terres cultivées.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de la commune de Chanteloup. Terrain situé en zone AU1z correspondant à la zone d'activités des Cettons 2, aménagée dans le cadre d'une ZAC intercommunale gérée par la communauté d'agglomération.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN : Risques de mouvements de terrain : présence d'anciennes carrières au nord de la commune, terrain non concerné.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est un champ cultivé offrant une biodiversité très pauvre.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrain de la ZAC sont toujours exploité en attendant l'aménagement des nouveaux terrains. La disparition de ces espaces agricole était donc déjà inscrite dans le PLU.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain se situe en dehors des zones à risque d'effondrement de terrain localisées au nord de la commune.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de logistique ne transforme pas de matières, n'entraîne pas de rejet atmosphériques ou aqueux dans les milieux naturels.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic de camions autour de la plate-forme logistique est la principale source de bruit lié à l'activité. La situation du terrain en zone d'activité et éloin de zones d'habitation rend cependant le contexte peu sensible.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

				L'éclairage des zones extérieures (parkings) n'est pas une source de nuisance.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux vannes et usées des locaux sanitaires : Elles rejoignent le réseau EU public. Eau de purge des groupes froid : Elles rejoignent le réseau EU de la zone. Eaux pluviales : Les EP de voirie sont traitées par un piège à hydrocarbures. Elles rejoignent les EP de toiture vers un bassin d'orage puis sont prises en charge par le réseau public.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité engendre principalement des déchets d'emballage type : - palettes en bois - cartons / papier - films plastiques
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

G

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Notre analyse du contexte nous laisse penser que notre projet n'est pas concerné par cette procédure de "CAs par Cas" dans le cadre du PC malgré l'insistance des services d'urbanisme locaux. Le PLU ayant fait, à notre avis, l'objet d'une analyse environnementale, même si celle-ci n'est pas spécifique de la zone d'implantation.

Le dossier d'enregistrement reprendra tous les thèmes relatif à l'environnement naturel et humain du projet et vérifiera sa compatibilité avec les règles, plans et documents concernant le secteur d'étude. La DRIEE jugera, par la procédure ICPE si une étude d'impact complète est nécessaire.

La conception et l'exploitation du bâtiment sont encadrées par les arrêtés ministériels et autres textes applicables dans le cadre des ICPE. L'exploitation pourra faire l'objet de contrôles par les services de l'état dans ce cadre.

Enfin, l'activité du bâtiment a pour principal impact le trafic routier lié à la réception et à l'expédition de marchandises. L'implantation du projet en zone d'activité, desservi par des axes routiers adaptés et éloigné de zones d'habitation, rend l'impact sur le voisinage négligeable.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
6.	"Diagnostic et état initial de l'environnement" extrait du PLU de la commune.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

NEUILLY SUR SEINE

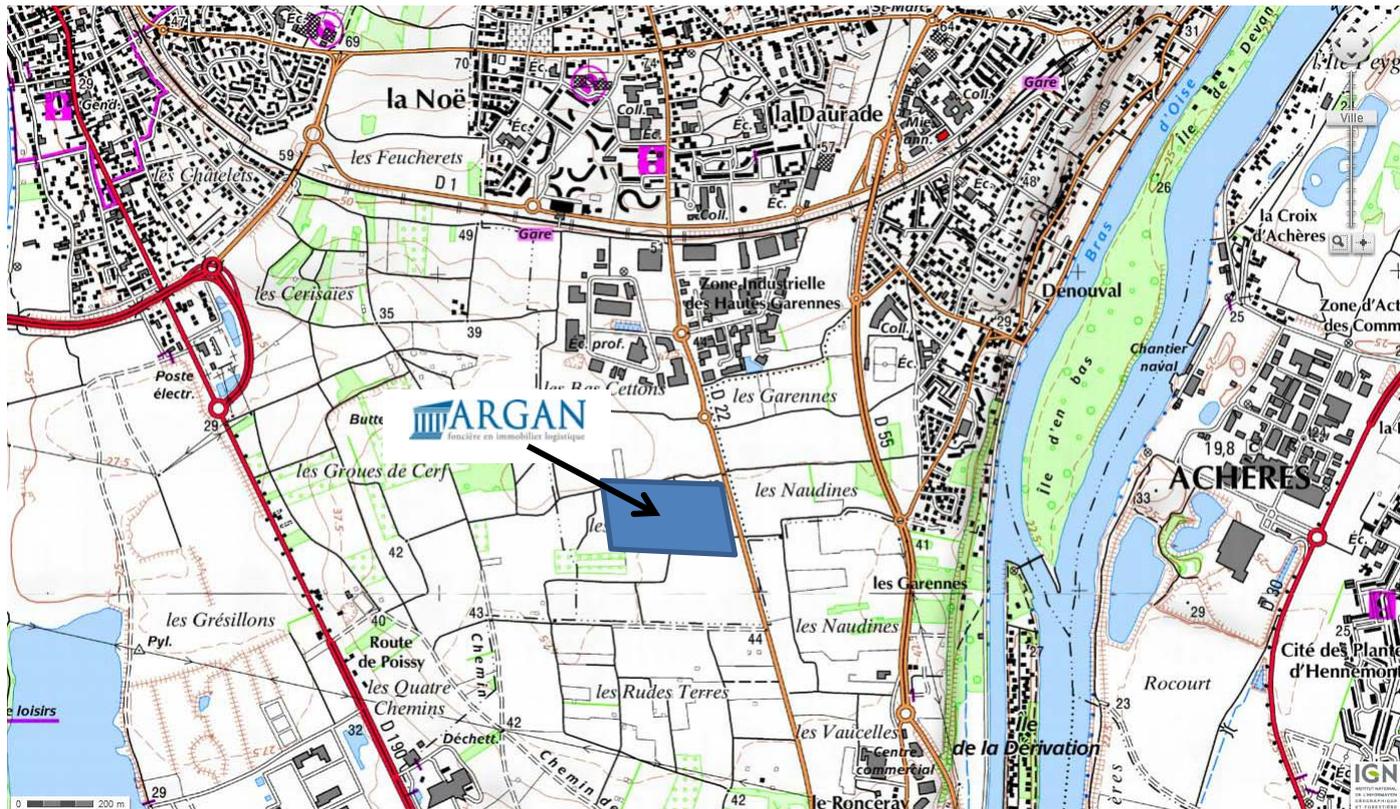
le,

06/10/2015

Signature

ARGAN SA
10 rue Beffroy
92200 NEUILLY SUR SEINE

RCS Nanterre 393 430 608



1 km :



Annexe 2 : Plan de localisation (échelle : 1/25 000)

Annexes 3 : Perspectives du bâtiment futur



ANNEXE 3

Vues du terrain actuel (prises de vue, septembre 2015)



Terrain d'implantation : vue de la RD22 (Nord)



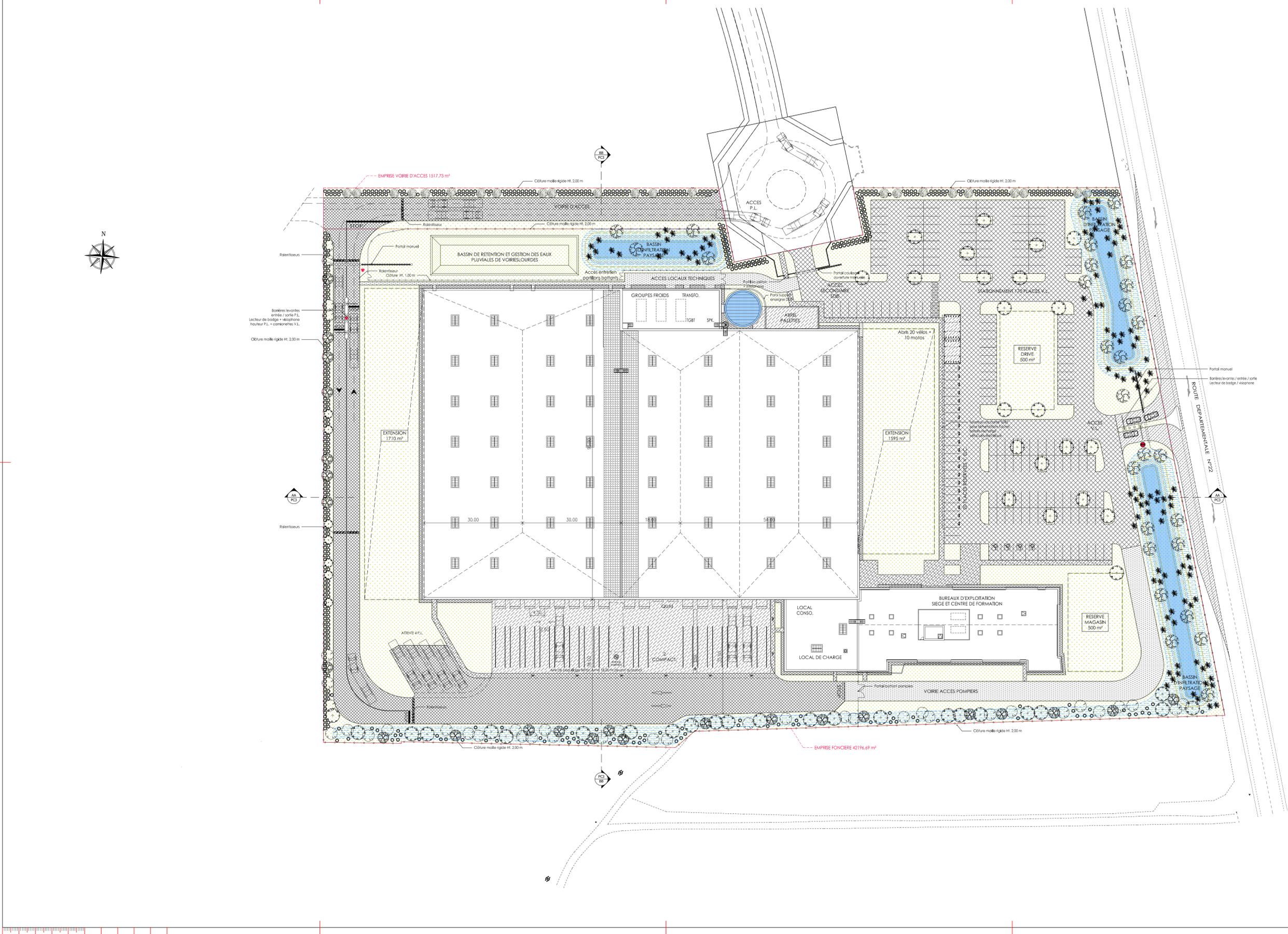
Terrain d'implantation : vue de la RD22 (Sud)

AVERTISSEMENTS :

- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE** - Ce document est la propriété de SAGL. A ce titre il est protégé par les droits d'auteurs conformément au Code de la propriété intellectuelle.
- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE** - Ce document est exclusivement élaboré dans le cadre réglementaire des différentes demandes d'autorisations : permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclaration préalable. Ce document ne peut constituer un document d'appel d'offres. Au même titre, il ne peut être considéré comme un plan d'exécution.
- APPEL D'OFFRES ET MARCHÉS DE TRAVAUX** - Ce document est exclusivement élaboré dans le cadre d'un appel d'offres. Les informations contenues dans ce document sont données à titre indicatif. Il appartient à l'homme de l'art d'intégrer l'architecte de toutes contraintes ou anomalies et modifications qui s'avèreraient nécessaires au bon fonctionnement et à la tenue dans le temps des ouvrages et équipements dans le respect des règles en vigueur. A ce titre, il ne peut être considéré comme un plan d'exécution. Dans le cadre du marché de travaux l'entrepreneur s'engage à fournir ses plans d'exécution pour visée de l'architecte et approbation du bureau de contrôle.

LEGENDE REVÊTEMENTS

	VOIRIE LOURDE		CONTRÔLE D'ACCÈS
	VOIRIE LÉGÈRE		CANDELABRE - Ht ET LOCALISATION DÉFINITIVE SUIVANT ÉTUDE D'ÉCLAIREMENT
	DALLE BETON ANNE		BORNE ÉCLAIRAGE FÉONS - NOMBRE ET LOCALISATION DÉFINITIVE SUIVANT ÉTUDE D'ÉCLAIREMENT
	VOIRIE POMPIERS		HUBLOTS ET PROJECTEUR DE FACADE NOMBRE ET LOCALISATION DÉFINITIVE SUIVANT ÉTUDE D'ÉCLAIREMENT
	TROTTOIR BÉTON DÉCAICIVE OU REVÊTEMENT BRANNEAU		
	BANDE GRAVELLONNÉE		



ANNEXE 4

Z115001502 Argan Cettons II01 DOCUMENTS DE TRAVAIL1502 Argan Cettons II DGF PC A.dwg

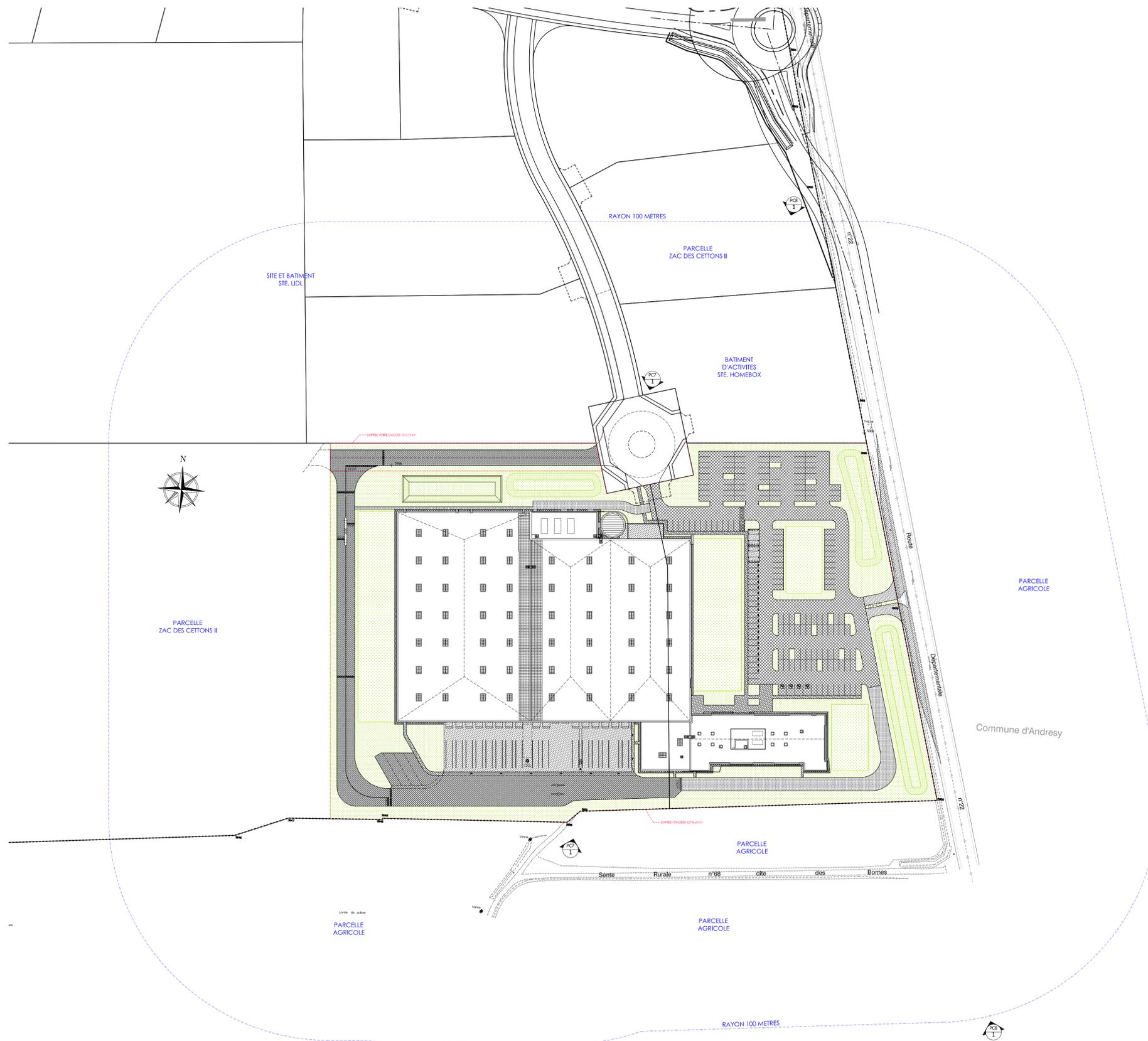
**BATIMENT ARGAN / DGF
ZAC DES CETTONS II
Commune de Chanteloup-Les-Vignes**

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
PLAN DE MASSE**

DOCUMENT DESTINE

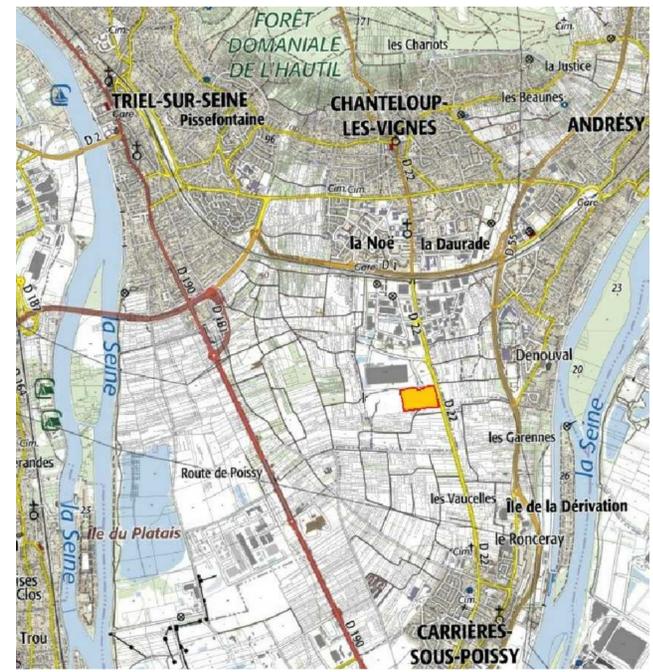
<p>DEMANDEUR</p> <p>foncière en immobilier légistique 10, Rue BEFFROY - 92200 Neuilly-Sur-Seine Tel. +33 (0)1 47 47 05 46 www.argan.fr</p>	<p>ARCHITECTE</p> <p>S.A.G.L. GALLOS - LANTEZ Architectes Associés 22 rue DELAMBRE - 75014 PARIS. Tel. +33 (0)1 56 54 33 99 www.sagl.net</p>
<p>CONCEPTEUR PAYSAGISTE</p>	<p>BUREAU ETUDE ICPE</p> <p>B.I.G.S. 22, Rue DELAMBRE 75014 - PARIS Tel : 01 56 54 33 99</p>
<p>==</p>	<p>BUREAU ETUDE FROID INDUSTRIEL</p> <p>AEROTHERMIS Froid industriel Conseil - Étude - Réalisation de projets BUREAU D'ÉTUDES - CONSULTANT</p>

AFFAIRE 1502	ECH. : 1/500	<h1>PC2</h1>	
PHASE PC	DATE : 2015.09.22		
	DESSIN PAR : TG VERIFIE PAR : TG		
		INDICE	--



AVERTISSEMENTS :

- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE** – Ce document est la propriété de SAGL. A ce titre il est protégé par les droits d'auteurs conformément au Code de la propriété intellectuelle.
- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE** – Ce document est exclusivement élaboré dans le cadre réglementaire des différentes demandes d'autorisations : permis de construire, permis de démolir et déclaration préalable. Ce document ne peut constituer un document d'appel d'offres. Au même titre, il ne peut être considéré comme un plan d'exécution.
- APPEL D'OFFRES ET MARCHES DE TRAVAUX** – Ce document est exclusivement élaboré dans le cadre d'un appel d'offres. Les informations contenues dans ce document sont données à titre indicatif. Il appartient à l'homme de l'art d'informer l'architecte de toutes contradictions ou anomalies et modifications qui s'avèreraient nécessaires au bon fonctionnement et à la tenue dans le temps des ouvrages et équipements dans le respect des règles en vigueur. A ce titre, il ne peut être considéré comme un plan d'exécution. Dans le cadre du marché de travaux l'entrepreneur s'engage à fournir ses plans d'exécution pour visé l'architecte et approbation du bureau de contrôle.



Z:\15001502 Argan Cettons II\01 DOCUMENTS DE TRAVAIL\1502 Argan Cettons II DGF PC A.dwg

**BATIMENT ARGAN / DGF
ZAC DES CETTONS II
Commune de Chanteloup-Les-Vignes**

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PLAN DE SITUATION

DOCUMENTS PRELIMINAIRES

DEMANDEUR

 foncière en immobilier logistique
 10, Rue BEFFROY - 92200 Neuilly-Sur-Seine
 Tél. +33 (0)1 47 47 05 46
 www.argan.fr

ARCHITECTE

 S.A.G.L.
 GALLOIS - LANTEZ Architectes Associés
 22 rue DELAMBRE - 75014 PARIS
 Tél. +33 (0)1 56 54 33 99
 www.sagl-ntz

CONCEPTEUR PAYSAGISTE
 B.I.G.S.
 22, Rue DELAMBRE
 75014 - PARIS
 Tél : 01 56 54 33 99

BUREAU ETUDE ICPE
 B.I.G.S.
 22, Rue DELAMBRE
 75014 - PARIS
 Tél : 01 56 54 33 99

ANNEXE 5

BUREAU ETUDE FROID INDUSTRIEL

 Froid industriel
 Conditionnement d'air de process
 BUREAU D'ETUDES - CONSULTANT

AFFAIRE	1502
PHASE	PC

ECH. :	1/1000
DATE :	2015.09.22
DESSIN PAR :	TG
VERIFIE PAR :	TG

PC1	
INDICE	--

